



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-389

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 14 janvier 2025, le règlement numéro 2024-389 *relatif à l'imposition des taux de taxation, compensations et tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2025.*

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau municipal, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la Municipalité : www.upton.ca

DONNÉ à Upton, ce 15^e jour du mois de janvier de l'an 2025.

Lyne Rivard,
Directrice générale et
greffière-trésorière